

## Annexes

### *Annexe 1 CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS*

Le code de conduite des fournisseurs pour un approvisionnement socialement responsable énonce les attentes de l'Université Mohammed VI Polytechnique à l'égard de tous ses fournisseurs. Ainsi, chaque fournisseur s'engage à respecter le présent code de conduite et à viser l'excellence par une amélioration continue dans son domaine, tout en informant et invitant ses propres fournisseurs à considérer le présent code de conduite.

L'UM6P souhaite faire de ses fournisseurs, des contributeurs actifs dans la réalisation de ses objectifs économiques, sociaux, environnementaux, en partageant ses engagements en faveur du développement durable et en respectant les principes suivants :

#### **1. Impact Environnemental**

L'UM6P favorise les fournisseurs qui s'engagent à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement, et qui peuvent démontrer l'adoption de mesures visant à diminuer son impact environnemental, dans un processus d'amélioration continue. Une priorité est accordée au fournisseur qui s'engage notamment à préserver les ressources naturelles telles que l'eau et les matières premières, ainsi que l'écosystème, à protéger la nature, maintenir la biodiversité et réduire son empreinte carbone.

Dans les différentes étapes de fabrication, de transport, d'installation sur site, de commercialisation des produits et services, et d'élimination des déchets, il veille ainsi à :

- a. Éliminer ou réduire les sources de pollution générées par ses activités ;
- b. Réduire ses consommations d'énergie ;
- c. Éviter ou minimiser l'utilisation de substances chimiques/toxiques ;
- d. Promouvoir le recyclage et la valorisation des déchets ;

#### **2. Protection des droits de l'homme**

Les fournisseurs doivent respecter les normes du travail et assurer des conditions de travail sûres et saines pour leurs employés. Cela inclut l'interdiction du travail des enfants, le respect des heures de travail réglementaires et la rémunération équitable.

#### **3. Éthiques**

Les fournisseurs et sous-traitants de l'UM6P doivent mettre en œuvre des systèmes de gestion pour assurer le respect de la législation marocaine et ses réglementations, ainsi que des attentes exprimées

dans la présente charte responsable. Ils sont également incités à établir leur propre charte ou code de conduite et à transmettre leurs principes à leurs propres fournisseurs et sous-traitants. L'université attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils mettent en place des programmes efficaces encourageant leurs employés à mettre en œuvre des pratiques responsables, au-delà du seul respect des lois, réglementations et exigences contractuelles.

#### **4. Promotion de la Durabilité dans la Chaîne d'Approvisionnement**

Les fournisseurs sont encouragés à promouvoir des pratiques durables au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement. Cela peut inclure l'adoption de certifications environnementales, l'intégration de critères de durabilité dans leurs décisions d'achat et la mise en œuvre de pratiques de gestion responsable des ressources.

#### **5. Surveillance et Évaluation**

L'UM6P surveillera et évaluera régulièrement la conformité de ses fournisseurs à ce code de conduite. Des mécanismes de surveillance seront mis en place pour garantir le respect des pratiques écoresponsables tout au long de la relation contractuelle. Des révisions périodiques seront effectuées pour mener une amélioration continue des performances environnementales et sociales des fournisseurs.